

2023

PROJET PÉDAGOGIQUE



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Un projet pédagogique, c'est quoi ?

LES VALEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- I. Les valeurs de Familles Rurales Apremont-Maché*
- II. Les intentions éducatives*
- III. Le Projet Educatif De Territoire et le Plan mercredi*
- IV. Les objectifs du projet pédagogique*

L'ACCUEIL DE LOISIRS

- I. L'historique et les coordonnées*
- II. Les locaux et l'emplacement*
- III. La période d'ouverture et les activités*
- IV. Le public de la structure*
- V. Les inscriptions et les tarifs*

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

- I. L'équipe de direction*
- II. L'équipe d'animation*
- III. Les formations*

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- I. L'accueil en permanence*
- II. La vie de la structure*
- III. Accompagner l'épanouissement*

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif (en parallèle et complémentaire aux écoles), récréatif et qui répond à des besoins importants pour les parents : besoins de garde, de sécurité, d'apprentissage à la vie quotidienne en collectivité et en loisirs collectifs.

Il doit prendre en compte l'individu à part entière et nous devons l'aider à s'exprimer, s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome et que les enfants aient le choix de leurs loisirs.

Aussi l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour que l'enfant passe des temps d'activités les plus agréables possibles. Notre mission ne se limite pas à garder et surveiller les enfants !

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est issu d'une réflexion collective qui définit des objectifs pédagogiques, les moyens pour les atteindre et leurs évaluations.

Un projet pédagogique, c'est quoi ?

Le projet pédagogique doit répondre aux objectifs éducatifs de l'association Familles Rurales Apremont-Maché et être en adéquation avec les besoins locaux.

Le projet pédagogique est le carnet de bord des animateurs. C'est un outil où l'on peut trouver toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il sert de ligne de conduite pour l'intégralité de la vie du centre. Ce projet est confectionné par les équipes de direction et d'animation, en coopération avec les bénévoles de l'association. Il est disponible à la lecture pour les familles et doit être connu de tout le personnel pédagogique de l'accueil. Ce projet doit être adapté tout au long du séjour en fonction des besoins et des modifications faites dans la vie de l'accueil. C'est pour cela qu'il n'est pas figé, il peut être modifié à tout moment.

LES VALEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

I. Les valeurs de Familles Rurales Apremont-Maché

Le projet éducatif traduit l'engagement des bénévoles de l'association Familles Rurales Apremont-Maché, leurs priorités, et principes. Il définit le sens des actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour être mis en œuvre. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de notre action.

Ce projet permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'association à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.

Il est disponible sur notre site internet et le portail familles, mais il est également affiché à l'accueil de loisirs.

L'action éducative de Familles Rurales Apremont-Maché se fixe sur plusieurs fondements :

- L'éducation est l'affaire de tous

Si la famille et l'école sont deux espaces éducatifs bien identifiés, les autres temps de l'enfant, son temps libre, sont aussi déterminants pour son éducation. L'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet a donc en responsabilité d'offrir des situations à vivre qui soient éducatives et source d'épanouissement. L'enfant grandit accompagné de plusieurs individus, différents, dans l'idée de partager des expériences et de vivre des situations différentes.

- L'éco-citoyenneté

La protection et l'éducation à l'environnement, nous souhaitons sensibiliser les enfants et par conséquent les familles au sujet de l'environnement par diverses activités. Agir dans l'espace public, mener des actions en faveur de la biodiversité, du respect de la faune et de la flore. Intégrer des comportements écocitoyens au quotidien. S'approprier leur environnement, s'éveiller et s'éduquer au respect de la nature.

- L'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

La coopération, la solidarité, la cohésion, le partage, le respect de soi et des autres ou encore le souvenir seront des axes développés dans le projet pédagogique, il ne faut pas oublier que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain.

La posture de l'adulte est donc essentielle, autant que les méthodes pédagogiques qui sont utilisées. Il doit poser un cadre éducatif pour que l'enfant puisse se l'approprier, y agir et expérimenter, chacun dans sa diversité et sa singularité. Il doit proposer des situations qui permettent à chacun de dépasser ses limites, de prendre des risques mesurés et ainsi apprendre à faire face aux obstacles. Il doit créer les conditions de réussite par les enfants, mais aussi permettre à chacun de comprendre ses échecs, quand il y en a, pour les dépasser. L'adulte doit se positionner dans une posture d'accompagnement de l'enfant qui apprend à décider par lui-même.

Pour grandir, chacun a besoin de l'autre, quel que soit son âge. Nous devons permettre la rencontre des personnes, enfants, jeunes, adultes et anciens de façon à se parler, se découvrir les uns et les autres, faire l'apprentissage de la différence et construire les relations indispensables au vivre ensemble. Autant les enfants que les adultes doivent s'intéresser à ce que font les autres : la rencontre est possible si chacun est ouvert, à l'écoute de l'autre. Nous devons créer des situations d'échanges à double sens. La rencontre doit permettre d'apprendre de l'autre dans l'exercice de relations constructives.

A l'échelle de l'accueil de loisirs, la vie collective doit être l'occasion pour les enfants d'expérimenter les

relations sociales avec des règles de vie régies par une charte de la vie collective et construites en commun. Le respect des règles communes, c'est ce qui permet de jouer et vivre ensemble.

- Inciter l'implication des parents et des familles à la vie de l'association

L'accueil de loisirs est une association de parents et nous considérons que les parents et les familles sont des acteurs privilégiés au sein de l'accueil de loisirs. Associer les parents, renforcer les liens avec les familles, c'est les accueillir et les inviter à participer à l'élaboration, la mise en œuvre du projet et leur offrir la possibilité de s'exprimer pour donner leurs avis et attentes et de s'impliquer dans des projets partagés avec les enfants. En reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social. Proposer des espaces et des temps parents-enfants, familles, c'est offrir des situations pour les impliquer sur le projet mais aussi leur permettre de dialoguer sur les questions d'éducation et les conditions d'exercice de leur fonction parentale, d'échanger des pratiques ou de créer ensemble de nouvelles solidarités.

L'action éducative est portée par le projet éducatif dont les objectifs sont les suivants :

- Accompagner l'enfant vers son autonomie,
- Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation,
- Responsabiliser les enfants et leur famille sur les enjeux environnementaux,
- Amener l'enfant à la découverte de nouvelles activités, d'un nouvel environnement dans un lieu d'ouverture d'esprit,
- Favoriser le respect entre individus : enfant/enfant, enfant/adulte, adulte/adulte.

II. Le Projet Éducatif De Territoire et le Plan mercredi

Pour la rentrée 2023, un Projet Éducatif de Territoire sera mis en place sur Apremont entre la collectivité territoriale, les acteurs éducatifs (habitants de la commune, parents, enseignants et accueil de loisirs) et les services de l'État (SDJES et Inspection Académique). C'est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La mise en place du projet pédagogique est liée au Projet Éducatif De Territoire de la commune dont les principaux objectifs sont :

- Axe 1 : Connaître et respecter son environnement,
- Axe 2 : Bien vivre ensemble,
- Axe 3 : Faire vivre la citoyenneté.

La commune d'Apremont souhaite inscrire le Plan mercredi dans la démarche globale du Projet Éducatif de Territoire.

Le Plan mercredi constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du Projet Éducatif de Territoire aux nouvelles organisations du temps scolaire. Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer des activités de grande qualité le mercredi. Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permet de leur offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural. Le Plan mercredi fédère tous les acteurs de la collectivité. Il propose aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée : sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement. Avec le Plan mercredi, les temps de l'enfant sont repensés dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires et périscolaires.

III. Les objectifs du projet pédagogique

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui anime l'accueil de loisirs.

Il est conçu sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Il s'inscrit dans un environnement réglementaire, social et géographique :

- Selon un public donné,
- En fonction des ressources humaines, financières, matérielles,
- Au sein d'installations spécifiques,
- À des dates données et des horaires prévisibles,
- Selon des modalités de fonctionnement de l'équipe.

Dans le respect des grandes intentions éducatives de l'association et en tenant compte du PEDT et du Plan mercredi, les bénévoles et les salariés de l'accueil de loisirs ont travaillé à l'écriture et la mise en place d'objectifs pédagogiques, qui régissent notre façon de travailler, ainsi que de moyens pour atteindre ces objectifs.

L'élaboration et la mise en place de ces objectifs pédagogiques vont permettre également aux enfants de développer :

- Les compétences psycho-sociales qui sont définies comme la capacité d'une personne à faire face aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Elles peuvent être de nature sociale (communication, relations avec les autres...), émotionnelle (identifier et gérer ses émotions) ou cognitive (conscience de soi et capacité à prendre des décisions),
- Le socle commun de culture, des compétences et de connaissances qui regroupent ce que tout enfant doit savoir et maîtriser à la fin de sa scolarité. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Les projets pédagogiques sont développés dans les tableaux ci- dessous :

- Intention éducative 1 : Accompagner l'enfant au quotidien

| Objectifs pédagogiques | | |
|---|---|---|
| Être vigilant aux différents besoins de enfants | Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants | Respect du rythme des enfants |
| Objectifs opérationnels | | |
| Répondre aux besoins physiologiques (alimentation, hygiène, repos, sommeil...) Répondre aux besoins affectifs (poser un cadre sécurisé, apporter des soins et de l'attention aux enfants) Laisser l'enfant s'exprimer dans ses émotions | Confier des tâches quotidiennes Accompagner au départ pour les laisser finir seuls Laisser les enfants choisir les activités Proposer des temps où l'enfant peut créer à sa guise avec du matériel à disposition | Prendre en compte l'âge des enfants dans les activités Veiller au rythme de chaque enfant et proposer des activités adéquates |
| Moyens | | |
| Créer des panneaux visuels compréhensibles par tous les enfants Proposer des comptines ou chansons pour apprendre à bien se laver les mains ou pour se brosser les dents Créer un coin, une cabane à colère | Proposer plusieurs pôles d'activités Mettre en place un coin création artistique libre Inclure au maximum les enfants dans les tâches quotidiennes et les féliciter, remercier, valoriser. | Mettre en place des ateliers Montessori pour les plus petits Avoir un stock de jeux favorisant les activités langagières, motrices et cognitives (memory, dominos...) Proposer des animations en lien avec l'animation jeunesse pour les grands |

- Intention éducative 2 : Amener l'enfant à la découverte

| Objectifs pédagogiques | | | |
|--|---|--|--|
| Découvrir des lieux et pratiques nouvelles | Programmer des activités originales et variées | Sensibiliser les enfants à l'éco-citoyenneté | S'intéresser au milieu, aux personnes qui nous entourent |
| Objectifs opérationnels | | | |
| Proposer des nouvelles techniques artistiques, sportives pendant les vacances Proposer de nouveaux lieux à découvrir (sorties) | Varier la nature des activités Soutenir la pratique d'activités artistiques, sportives et culturelles Proposer des thématiques discutées et choisies avec les enfants | Diminuer le gaspillage et économiser les ressources Favoriser la connaissance de l'animal Proposer des sorties, mini-camps 100% nature | Découvrir notre commune, notre département, notre région... S'intéresser aux différents métiers, à ceux des parents... |
| Moyens | | | |
| Faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés dans un domaine précis Faire une liste et prendre contact avec un maximum de lieux qui seraient intéressants de visiter | Faire une liste d'activités nouvelles ou jamais expérimentées et les proposer aux enfants Élaborer en équipe, avec les idées des enfants, des plannings d'activités riches et variés | Décorer et valoriser des poubelles à déchets, bac à composter à construire Mettre en place un petit potager et pourquoi pas un poulailler Proposer des sorties ou intervenants en lien avec le milieu animal | Rencontrer et échanger avec le personnel de la mairie et faire des activités en collaboration Élaborer un reportage sur notre commune Échanger (mails, cartes...) et rencontrer des enfants d'autres accueils ou même des personnes âgées de l'Ehpad « Quand je serai grand, je serai... docteur, policier, danseuse... » |

• Intention éducative 3 : Favoriser le respect

| Objectifs pédagogiques | | | | |
|--|--|---|--|---|
| Créer une bonne ambiance générale pour favoriser le lien | Poser un cadre de vie en collectivité | Favoriser l'esprit de groupe et la mixité | Être porteur de valeurs, du vivre ensemble | Apprendre à communiquer et rendre l'enfant acteur |
| Objectifs opérationnels | | | | |
| <p>Être attentif aux petits problèmes psychiques et moraux des enfants</p> <p>Mettre en avant les règles de politesse adéquates à une vie en société</p> <p>Instaurer le dialogue avec l'enfant et sa famille</p> <p>Proposer des temps conviviaux en dehors de l'accueil de loisirs</p> | <p>Instaurer avec les enfants des règles de vie, leur faire comprendre que ces règles assurent leur sécurité et permettent la vie en collectivité</p> <p>Faire prendre conscience à l'enfant qu'il a des droits et des devoirs</p> | <p>Insister sur la notion de partage (des lieux, des compétences, des découvertes, du matériel...)</p> <p>Mettre en place des jeux collectifs et de coopération</p> <p>Favoriser la mixité en tout genre (sexe, origines, culturelles, handicap...) en vue d'accepter les différences</p> | <p>Favoriser les solidarités, le respect, l'entraide.</p> <p>Mélanger les équipes et casser les effets de groupe</p> <p>Apprendre à gagner en coopérant, élaborer des stratégies collectives et apprendre à perdre</p> | <p>Instaurer des temps d'échange pour permettre à l'enfant de dialoguer, débattre dans le respect et dans l'écoute</p> <p>Proposer un système où les enfants peuvent faire part des demandes et suggestions</p> <p>Demander l'avis aux enfants et les faire participer à la programmation</p> |
| Moyens | | | | |
| <p>Être attentif à chaque enfant en prenant le temps de discuter, d'échanger</p> <p>Installer un panneau du bonjour à l'entrée de l'accueil</p> <p>Mettre en place des temps parents/enfants</p> | <p>Réécrire les règles de vie de manière ludique</p> <p>Faire en sorte que ces règles soient les mêmes dans les écoles, au restaurant scolaire et à l'accueil</p> | <p>Formation de l'équipe sur les enfants à besoins particuliers</p> <p>Faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés dans un le handicap</p> <p>Expliquer la laïcité aux enfants</p> | <p>Créer des boîtes solidaires à offrir</p> <p>Mettre en place des activités d'entraide entre grands et petits</p> <p>Proposer des jeux de coopération</p> | <p>Proposer des temps d'échanges avec les enfants sur différents thèmes</p> <p>Installer une boîte à idées à l'accueil</p> <p>Évaluer les activités et les périodes</p> <p>Prendre le temps d'accueillir les enfants avant le commencement des activités</p> |

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre l'imaginé et le fonctionnement réel du centre de loisirs. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe. L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité et les intentions de l'équipe et de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du projet et de la structure, ils peuvent être :

- Indicateurs quantitatifs
 - Nombre des retours des enfants et leurs parents sur leurs appréciations des activités,
 - Fréquence des rencontres de travail du comité de pilotage dans le partage des orientations,
 - Nombre de projets partagés réalisés sur l'année scolaire.

- Indicateurs qualitatifs
 - Quelles plus-values comportementales sont observées par les équipes éducatives auprès des enfants ?
 - Cohérence des activités proposées aux enfants et les orientations du PEDT,
 - Respect des enfants au regard de leurs droits et devoirs (problème de discipline, de non-respect),
 - Qualité et efficacité des supports de communication pour présenter les actions,
 - Niveau de satisfaction verbalisé par les familles et par le comité de pilotage PEDT.

L'équipe d'animation devra évaluer le travail mené auprès des enfants et des familles pour récolter leurs avis sur ce qui est vécu. La fréquence des temps de bilan et suites à donner est minimum d'un point par période et selon les actions un point par mercredi.

Exemples de critères d'évaluation :

- Les enfants ont-ils découvert et pratiqué des activités qu'ils ne connaissaient pas avant de fréquenter l'accueil ?
- Les enfants apprécient-ils le temps passé au sein de l'accueil ?
- Les équipes enseignantes et d'animation établissent-elles des partenariats et mènent-elles des projets communs ?
- Mesurer la cohésion de l'équipe, sa solidarité, son efficacité dans le travail
- Proposer un panel d'activités aux enfants
- Les enfants s'expriment-ils avec joie et s'épanouissent-ils durant les temps d'accueil ?

L'ACCUEIL DE LOISIRS

I. L'historique et les coordonnées

Le Bilboquet est le nom de l'accueil de loisirs sans hébergement, situé sur les communes d'Apremont et de Maché. C'est un des services de l'Association Familles Rurales Apremont-Maché, qui permet d'accueillir les enfants des 2 communes et des communes extérieures.

L'association Familles Rurales d'Apremont-Maché, composée de parents bénévoles des deux communes, est en gestion de l'accueil de loisirs. Cette association est soutenue par la Fédération Familles Rurales de Vendée dont elle fait partie.

- Coordonnées d'Apremont

Adresse : Le Bilboquet d'Apremont - 7 impasse du Cimetière - 85220 Apremont

Tél : 02.28.10.27.46

- Coordonnées de Maché

Adresse : Le Bilboquet de Maché - 14 rue des Ecoles - 85190 Maché

Tél : 07.87.12.33.26

- Contacts

Mail : centredubilboquet@gmail.com

Site internet : <https://accueildeleisirslebilboquet.jimdofree.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/afrApremontMache/>

II. Les locaux et l'emplacement

Dans chaque commune, un lieu spécifique à l'accueil de loisirs est mis à disposition par les mairies.

- Apremont

Construit en 2008, les locaux sont situés derrière l'école publique, dans le même bâtiment que la cantine et non loin de l'école privée. Ils ont reçu l'habilitation de la SDJES (anciennement la DDCS), de la PMI et l'avis favorable de la commission de sécurité (le 07/08/08), avant l'ouverture.

Nous disposons d'un ensemble de 282.67 m² pour l'accueil de loisirs et de 150.24 m² pour le restaurant scolaire. Les mercredis et petites vacances, la cantine est utilisée pour les repas et pour certaines animations. Enfin durant les vacances de juillet, nous réaménageons toutes les pièces afin de changer l'environnement de l'équipe, des enfants et des familles par rapport à l'année scolaire. Une cour extérieure close, bitumée est accessible depuis toutes les salles d'activités, la cantine et les toilettes.

- Maché

La première partie a été construite en 2006, la seconde en 2011. Les locaux se situent dans le complexe de l'école, de la cantine et de l'accueil de loisirs avec chacun son propre espace. Ils ont reçu les mêmes habilitations qu'à Apremont, ainsi qu'une attestation de Monsieur le Maire informant que les locaux sont classés en catégorie 5 et, de ce fait, il n'y a pas de visite de la commission de sécurité. L'ensemble du bâtiment est de 214.36 m² avec une cour extérieure close, bitumée et avec un espace gazonné. Que ce soit Apremont ou Maché, les locaux sont agencés pour accueillir les enfants.

Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel. Cela facilite également le rangement et favorise l'autonomie des enfants, qui ont accès librement aux boîtes de jeux, caisses de jouets, matériel à dessins...

Les salles sont aménagées en différents espaces de manière à favoriser les activités : coin calme avec livres,

coins jeux de sociétés et jouets, tapis de jeux, tables pour les activités...

Chaque salle d'activités est équipée d'un point d'eau.

Les locaux sont équipés de coins lavabos et toilettes (baby et normaux) cloisonnés, qui respectent la pudeur des enfants. Sur Apremont, les sanitaires sont en communs avec la cantine.

Les mercredis et vacances, la salle de sieste (dans les locaux d'Apremont) est à la disposition de tout enfant qui désire faire la sieste ou se retrouver dans un endroit calme après le repas. En dehors du temps de sieste, cette salle peut aussi servir de salle d'activités.

Durant les heures d'accueil, la porte d'entrée principale est fermée à clé, les parents doivent alors nous informer de leur présence en sonnant.

- Capacité d'accueil

Accueil à Apremont : Salles d'activités + salle des animateurs + salle de sieste = 178.54 m² / 3 m² par enfant = 59.51 enfants et salle de la cantine 150 / 3 m² = 50 enfants, soit un total de 60 enfants pour le centre + 50 enfants avec la cantine

Accueil à Maché (selon le compte rendu de la DDCS du 1er septembre 2006) : Salles d'activités + salle de repos = 154.76 m² / 3 m² = 51.58 enfants, soit un total de 51 enfants pour le centre

D'autres locaux des communes peuvent être utilisés ponctuellement, sur demande ou non, et selon leurs disponibilités (salles de sports, terrains de foot, city stade...).

III. La période d'ouverture et les activités

La structure du Bilboquet d'Apremont accueille les enfants en périscolaire (avant et après l'école), les mercredis et durant les vacances scolaires.

Le Bilboquet de Maché accueille les enfants uniquement en temps périscolaire, avant et après l'école.

- Accueil périscolaire

Avant et après l'école : Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Tous les matins de 7h à 9h (8h45 pour l'école Sainte Anne)

Tous les soirs de 16h30 à 19h

- Accueil péricentre

Matins et soirs des mercredis et des vacances, uniquement sur l'accueil de loisirs d'Apremont

Les tranches horaires sont les mêmes que pour l'accueil du mercredi (voir ci-dessus)

- Mercredis et vacances scolaires

L'accueil des enfants peut se faire à la journée ou à la demi-journée, l'enfant inscrit à la demi-journée peut également prendre son repas à l'accueil de loisirs. Les tarifs sont calculés à l'heure, mais les journées et demi-journées ne sont pas divisibles, nous restons donc sur les horaires d'accueil suivants :

- En demi-journée sans repas : de 9h à 12h ou de 14h à 17h,
- En demi-journée avec repas : de 9h à 14h ou de 12h à 17h,
- En journée avec repas de 9h à 17h.

Afin de ne pas perturber les animations, l'accueil des enfants se fera jusqu'à 10h et le départ à partir de 16h (sauf cas exceptionnel, les familles devront nous en informer).

- Fermeture

Une semaine en fin d'année, à Noël, et deux semaines en août.

- Séjours accessoires et évènements

Séjours : Deux séjours de 4 jours/3 nuits sont proposés pendant les vacances d'été. Chaque séjour se voit attribuer un nombre de places limité afin de créer des contacts entre les enfants des différentes écoles et découvrir ensemble un mode de vie à un rythme différent dans un nouvel environnement.

Veillées : Ces soirées sont mises en place chaque année aux vacances de la Toussaint, elles sont organisées par les animateurs avec une participation active des enfants.

Les activités que nous proposons s'inscrivent dans un planning lié à une thématique et ne sont en aucun cas des cours ou apprentissages particuliers.

IV. Le public de la structure

Pour être accueillis au Bilboquet, les enfants doivent être scolarisés et avoir entre 2 ans et demi et 12 ans.

- Accueil d'enfants porteurs de handicap

Les enfants étant porteurs d'un handicap pourront être accueillis, à condition que leur accueil ne nécessite pas de personnes supplémentaires au sein de l'équipe d'animation. Ceci fait l'objet d'une réflexion de l'équipe permanente. Toutefois, il est possible de faire appel à une personne extérieure qui sera en partie prise en charge par la CAF ou la MSA (après leur accord).

Avant l'accueil de l'enfant, la direction rencontrera la famille et il pourra être mis en place, afin de permettre un meilleur accompagnement de celui-ci, un aménagement de planning pour l'enfant, une adaptation des activités pour respecter son rythme, ses besoins... sans le surprotéger.

Si la famille le souhaite, l'équipe d'animation trouvera des moyens pour sensibiliser les autres enfants à bien accueillir l'enfant qui serait en situation de handicap. Comme indiqué plus haut, l'enfant ne devra pas être surprotégé, il ne se retrouvera pas isolé dans une salle à part, il sera inclus dans l'activité avec les autres.

- Les PAI (projet d'accueil individualisé)

Un protocole peut être mis en place par la famille et l'accueil de loisirs, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (épilepsie, diabète, asthme) et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

V. Les inscriptions et les tarifs

- Inscriptions

L'inscription est gratuite et obligatoire pour chaque enfant susceptible d'utiliser même exceptionnellement l'accueil périscolaire ou extrascolaire. Elle n'entraîne pas d'obligation de fréquentation, mais permet à l'enfant d'être assuré lors de l'accueil. Elle est valable pour l'année civile et est à renouveler en fin d'année.

Le premier contact avec les familles est généralement par mail. Les familles doivent se rendre sur notre site internet pour :

- Prendre connaissance du règlement intérieur,
- Compléter une fiche sanitaire et les feuilles concernant le droit à l'image, les autorisations de sortie, l'envoi de factures par mail et l'autorisation de prélèvement.

Puis, prendre rendez-vous avec la direction et apporter lors du rendez-vous :

- La photocopie des vaccins (carnet de santé),
- Pour les allocataires à la CAF, votre numéro d'allocataire,

- Pour les allocataires à la MSA, votre attestation avec votre numéro d'allocataire et votre quotient familial,
- Une attestation d'assurance relative à la responsabilité civile et extra-scolaire des parents,
- Un RIB, si vous choisissez le prélèvement comme moyen de paiement, ce qui permettra l'édition du mandat SEPA.

L'inscription est prise en compte à partir du moment où le dossier de l'enfant est complet. La famille reçoit alors par mail, le lien d'activation pour le portail familles.

Les réservations aux différentes activités se font via le portail familles : périscolaire, mercredis et vacances scolaires.

- Tarifs

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (pour la CAF et la MSA) et l'adhésion à l'association. Une carte d'adhésion est proposée aux familles et valable un an (par année civile). Une carte primo-adhésion est possible de septembre à décembre de l'année suivante. Avec cette carte, les familles bénéficient de réduction sur les tarifs de la part de la Fédération Familles Rurales auprès de qui nous sommes affiliés mais aussi de l'association d'Apremont/Maché.

Les tarifs sont disponibles sur le tableau des deux accueils, sur le règlement intérieur, sur le site internet, ainsi que sur le portail familles.

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Un adulte est un référent pour l'enfant. Il fait figure d'exemple (vocabulaire, respect...), il se rend disponible et est à l'écoute des besoins et envies des enfants tout en agissant avec cohérence.

- Organigramme

Composition de l'équipe de direction :

- Laetitia BEAUJEAN, directrice, titulaire du BAFD et du DEJEPS, en CDI temps plein,
- Laurianne SELIN, directrice adjointe, titulaire BAFD, en CDI temps plein.

Composition de l'équipe d'animation :

Pour le périscolaire, les mercredis et vacances :

- Magali NOVELLA, titulaire du BAFA, stagiaire BAFD, en CDI temps plein,
- Clarisse BOUKHERAS, titulaire du BPJEPS, en CDI temps plein,
- Laura SOULEZ, titulaire du CPJEPS, en CDI 30h/semaine,
- Vincent MOAMES, titulaire du BAFA, en CDI 30h/semaine.

Pour le périscolaire :

- Soizic KERLERO DE ROSBO, BAFA,
- Aurore FEUILLET, CAP Petite Enfance (qui s'occupe également de l'entretien des locaux),
- Mélody CHEVILLON, non diplômée.

En plus, en remplacement ou embauchés pendant les vacances scolaires :

- Des animateurs occasionnels, diplômés, en formation (BAFA, CAP Petite Enfance...) ou non qualifiés et qui ont les mêmes rôles que les animateurs à l'année,
- Des stagiaires école (non diplômés) qui ont des objectifs de stage, fixés par une convention qui lie le jeune et ses parents (pour les mineurs), l'école et l'accueil de loisirs.

L'équipe sera toujours composée, dans le respect des taux demandés par la SDJES :

- Au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA ou équivalents,
- Au maximum 50% d'animateurs stagiaires BAFA ou autres,
- Au maximum 20% d'animateurs non diplômés.

I. L'équipe de direction

Les missions principales de l'équipe de direction :

- Relations avec les familles

- Être disponible et à l'écoute des familles pour échanger sur l'organisation, répondre à leurs demandes et interrogations,
- Connaître un maximum de familles pour personnaliser leur accompagnement,
- Être présente sur l'accueil des enfants et aller au-devant des familles,
- Savoir communiquer correctement, par mail et par courrier, les plaquettes, les inscriptions...,
- Gérer les dossiers familles (envoi à la Fédération Départementale, relance dossiers incomplets, tableau des fiches sanitaires, autorisation de diffusion par mail et droit à l'image...).

- Relations avec les salariés - Management

- Savoir faire le lien entre le poste de direction d'association et d'accueil de loisirs (pour la directrice),
- Recruter (pour la directrice) et accueillir les nouveaux salariés à leur embauche,
- Savoir s'imposer face aux membres de l'équipe d'animateurs,
- Avoir un rôle formateur,

- Assurer l'accueil et le suivi des stagiaires (en délégation de la directrice pour l'adjointe), leur déléguer un animateur référent tout en restant le tuteur (trinôme),
 - Soutenir et aider au lancement de projets en apportant des idées et en étant force de proposition au sein de l'équipe d'animation jusqu'à la présentation du projet auprès de l'équipe de bénévoles,
 - Coordonner toutes les tâches accomplies sur la structure (pour la directrice),
 - Savoir évaluer la situation de la structure, les animateurs et soi-même avec des outils d'analyse (pour la directrice),
 - Préparer et animer les réunions d'équipe (en délégation de la directrice pour l'adjointe),
 - Savoir créer des outils de management, de réunion, d'évaluation (pour la directrice),
 - Apporter des signes de reconnaissances à l'équipe.
- Relations avec les bénévoles
 - Entretenir les relations avec les bénévoles régulièrement,
 - Être le lien entre eux et la structure en reformulant les attentes et les besoins de chacun, salariés, bénévoles et familles (pour la directrice),
 - Être transparent sur la vie du centre en transmettant les informations nécessaires à leur connaissance (pour la directrice),
 - Préparer et animer les réunions en créant, suivant les besoins, des outils de présentation et de vision globale (pour la directrice),
 - Savoir proposer des projets, les justifier en ayant un argumentaire large pour que les bénévoles puissent les évaluer et prendre la décision de les réaliser ou non, comment et par qui (pour la directrice).
- Gestion administrative et financière de la structure
 - Veiller à mettre en œuvre et animer le projet pédagogique en respectant le projet éducatif et les caractéristiques de l'environnement de la structure,
 - Être vigilante au respect des réglementations et de leurs évolutions,
 - Assurer le suivi des effectifs enfants en périscolaire et le taux d'encadrement d'animateurs nécessaires, le transmettre aux bénévoles,
 - Présence à l'assemblée générale et à la fête d'été obligatoire,
 - Pointage des enfants (rentrée dans le logiciel Synergie),
 - Coordination des séjours,
 - Préparation et participation aux inscriptions annuelles (préparation des documents, classifications des inscriptions, présences) + cartes d'adhérents,
 - Contrôler les envois de mails et réponses aux familles.
- En plus, pour la directrice
 - Suivre le budget annuel avec l'outil informatique en saisie mensuelle basée sur le budget prévisionnel,
 - Réaliser les achats de matériel dans le respect du budget alloué,
 - Réaliser le planning des salariés,
 - Suivre les heures réalisées des salariés,
 - Faire les déclarations à la SDJES, CAF et MSA,
 - Savoir proposer des formations pertinentes pour l'évolution des salariés,
 - Entretenir les relations avec les partenaires (mairies, écoles, associations locales, commerçants...),
 - Réaliser la facturation aux familles, relancer les factures non réglées, pointer les recettes familles,
 - Assurer le suivi du registre d'infirmerie et le signer,
 - Gestion des commandes des repas chez le prestataire de restauration,
 - Assurer le suivi de la réservation des sorties (lieux, transports),
 - Pointer mensuellement les factures réalisées avec l'aide du relevé de banque, et faire la transmission à la trésorière bénévole.

- Et pour la directrice adjointe
 - Exécuter les tâches de la directrice en son absence et à sa demande,
 - Prise en charge du fonctionnement lors de l'absence de la directrice (congés ou autres),
 - Communication générale (création de la plaquette après validation de la direction),
 - Création et stockage des fiches d'activités pour l'ensemble des animations des mercredis et vacances.

II. L'équipe d'animation

Les missions principales de l'équipe d'animation :

- Rôle éducatif
 - Respecter les valeurs éducatives définies par les bénévoles de l'association,
 - Participer à la rédaction du projet pédagogique et y adhérer.
- Rôle pédagogique
 - Concevoir les projets d'animation avec la directrice en respectant le projet pédagogique,
 - Savoir présenter ses projets aux salariés, aux bénévoles et aux familles,
 - Présenter les projets d'animation et de fonctionnement de l'accueil avec le directeur aux parents lors d'une réunion de présentation,
 - Préparer des plannings d'animation,
 - Animer la vie quotidienne,
 - Être force de proposition,
 - Mettre en place des activités enrichissantes, variées et adaptées à l'âge et les capacités des enfants.
- Rôle relationnel
 - Travailler en équipe,
 - Favoriser l'autonomie et l'épanouissement du public,
 - Favoriser l'expression des enfants, collègues et familles,
 - Retransmettre les informations aux collègues et à la direction,
 - Être en relation avec les parents, notamment au moment de l'accueil et du départ en fin de journée.
- Rôle organisationnel
 - Mettre en place le fonctionnement de la structure (journée type, règlement intérieur, règles de vie, organisation de l'équipe),
 - Aménager les locaux,
 - Être garante de la sécurité physique, morale et affective des participants et des collègues,
 - Participer aux temps de réunions et de préparation y compris en soirée,
 - Participer au rangement et nettoyage quotidien des locaux y compris un samedi matin lors de la fermeture d'été,
 - Gérer son temps de travail (en évitant les heures supplémentaires),
 - Présence obligatoire à l'assemblée générale,
 - Participer à la préparation et la mise en place des repas,
 - Comptabiliser régulièrement le nombre d'enfants présents.
- Organisation du travail de l'équipe

La direction et les animateurs participent à des réunions. Celles-ci sont animées par l'équipe de direction. Une partie de l'équipe se réunit tous les lundis et mardis matin afin :

- De parler de la semaine passée,
- De l'humeur de l'équipe,
- D'organiser la semaine périscolaire dans les deux structures,

- D'organiser le mercredi, les vacances,
- De préparer les activités,
- De mettre en place des projets,
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins,
- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.

Pour les animateurs ne travaillant pas les mercredis et vacances, une ou deux rencontres ont lieu dans l'année pour faire un point sur le projet pédagogique. Les informations du lundi matin, sont transmises grâce aux comptes rendus. Les décisions liées au périscolaire sont prises en collaboration avec toute l'équipe.

L'équipe d'animation travaille ensemble et gère elle-même son emploi du temps pour la recherche et la préparation des activités, le plus souvent le mardi matin. L'équipe a, à sa disposition, une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, internet...) ainsi que d'ordinateurs et un photocopieur. Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail. Les jeudis et vendredis matin, un temps est consacré au ménage dans les deux structures.

- Rôle de l'équipe d'animation suivant les différents temps d'une journée type
 - 7h à 9h : Ouverture du centre, accueil des familles et des enfants, pointage et contrôle sur la liste du jour et arrivées échelonnées de l'équipe,
 - 9h à 9h30 : Temps libre avec les enfants, répartition des rôles, explication de la journée, temps d'échange et de transmission des informations entre les animateurs et/ou la direction,
 - 9h30 à 11h30 : Activités inscrites sur le programme,
 - 11h30 à 12h : Temps libre avec les enfants, préparation du repas et de la salle de restauration, ainsi que passage aux toilettes et lavage des mains. Temps de pause, à tour de rôle, pour les animateurs,
 - 12h à 13h30 : Repas,
 - 13h30 à 14h30 : Passage aux toilettes et lavage des mains, accompagnement en temps calme et sieste. Rangement, ménage et vaisselle dans la salle de restauration. Temps de pause, à tour de rôle, pour les animateurs,
 - 14h30 à 16h : Activités inscrites sur le programme,
 - 16h30 à 17h : Goûter et temps de parole avec les enfants,
 - 17h à 19h : Rangement, ménage, préparation pour le lendemain. Temps libre pour les enfants en même temps que l'accueil des familles, pointage et contrôle des départs sur la liste du jour. Départs échelonnés des animateurs et fermeture.

III. Les formations

- Formations

Des formations sont proposées à toute l'équipe tout au long de l'année par plusieurs organismes : Fédération Familles Rurales, SDJES, Ifac... Elles sont prises en charge par l'association et le FAFSEA (via la fédération Familles Rurales).

Une formation continue des animateurs est assurée par l'équipe de direction, tout au long de l'année de manière formelle et informelle :

- Pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants,
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique,
- Pour analyser sa pratique, pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur,
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

La direction est garante de cette formation. Elle suit plus particulièrement les animateurs stagiaires en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Une animatrice peut également être référente d'un stagiaire. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont

précisés en début de stage.

Pour l'équipe d'animation, la commission salariés (représentants des bénévoles de l'association) rencontrera les salariés une fois par an, pour l'entretien annuel et professionnel (tous les 2 ans). Afin de les évaluer, de les aider dans leur projet professionnel et que l'animateur prenne du recul sur son travail.

- Parcours d'intégration et d'accompagnement des animateurs stagiaires

Les animateurs stagiaires BAFA ont un entretien en premier lieu avec la direction, afin que les critères de validation et les attentes du stagiaire soient entendus.

Durant son stage, l'animateur stagiaire devra répondre aux fonctions qui définissent un animateur selon la SDJES :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire,
- Construire une relation (individuelle ou collective) de qualité avec les mineurs,
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

D'autres entretiens sont programmés : une évaluation à mi-parcours, un bilan en fin de période de stage.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

I. L'accueil en permanence

Accueillir c'est avoir le souci de se préoccuper de l'autre, d'informer, de s'informer, de mettre à l'aise dans un cadre chaleureux et convivial. C'est discuter, échanger, partager, proposer afin de répondre aux besoins individuels et collectifs dans une posture bienveillante.

- Accueillir les nouvelles familles

Au moment de l'inscription, les parents rencontreront la direction ainsi que l'équipe d'animation et pourquoi pas, les membres du bureau.

Nous prenons le temps avec eux de compléter le dossier d'inscription, de revenir sur le règlement intérieur si besoin, d'expliquer notre fonctionnement et de visiter les lieux. C'est aussi le moment où l'on présente le portail familles.

Ce temps de rencontre est important pour instaurer un climat de confiance pour les parents et pour l'enfant (s'il est présent).

Chaque fin d'année, les familles seront invitées à renouveler leur dossier d'inscription.

- Accueillir l'enfant et sa famille

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation, qu'en reconnaissant leur rôle de parent dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique... En effet, l'accueil de loisirs est ouvert à toute proposition. Les équipes de direction et d'animation sont à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure, soit aux enfants, soit à nos communes. Nous développons aussi des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Goûters des parents,
- Assemblée générale de l'association,
- Réunions d'informations,
- Organisation de moments festifs auxquels les familles sont conviées (spectacle, vide-greniers, structures gonflables...).

Nous diffusons également les programmes des vacances ou toutes autres informations sur notre site internet et page Facebook, ainsi que sur le portail familles.

- Accueillir en toute sécurité

- Taux d'encadrement :

L'encadrement est assuré selon les normes définies par la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports).

En périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de +6 ans,

Avec le PEDT : 1 animateur pour 10 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de +6 ans,

Mercredis et vacances : 1 animateur pour 8 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de +6 ans.

- Règles de vie :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie fixées par l'équipe d'animation. Les enfants et les adultes doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont régulièrement abordées avec les enfants et peuvent être retravaillées au sein

des groupes. Les règles ne sont pas fixes et peuvent évoluer.

Si les règles ne sont pas respectées, discuter avec l'enfant (si possible, se mettre à sa hauteur) pour qu'il prenne conscience de l'erreur commise, puis lui expliquer les règles et lui demander de s'excuser (si besoin) et/ou mettre en place une sanction adaptée : en lien avec l'erreur commise (réparation) et ayant un but éducatif.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.

Si le comportement persiste, une exclusion, d'abord temporaire voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par la direction dans un souci de protection des autres enfants et du personnel.

- Hygiène :

L'hygiène est très importante dans la vie de l'accueil de loisirs. Les règles d'hygiène doivent être mise en place dès le plus jeune âge afin de créer de bonnes habitudes. Elles sont transmises par les animateurs sans que ce soit trop lourd.

- Infirmerie et trousse à pharmacie :

Dans chaque structure, il y a une armoire à pharmacie fermée à clé et hors de portée des enfants. Pour Apremont, elle se situe dans le bureau et pour Maché, elle est dans la première salle d'activité au-dessus de l'évier.

L'animateur qui effectue un soin, doit toujours se laver les mains avant et après et mettre des gants jetables. Lors de chaque déplacement même à proximité du centre, les animateurs apportent dans un sac à dos une pharmacie ainsi que les fiches sanitaires de chaque enfant qui compose le groupe.

Tous les animateurs diplômés peuvent prodiguer des soins (bénins ou d'urgence) aux enfants. Ils ne sont pas habilités à délivrer des médicaments aux enfants, sauf sur ordre d'un médecin et avec une ordonnance.

Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un placard fermé à clé ou dans l'armoire à pharmacie dans le bureau de la directrice. Une liste des enfants en PAI est affichée dans le placard à pharmacie et n'est pas visible par d'autres pour respecter la vie privée des enfants. Il est spécifié si le PAI concerne une allergie alimentaire, une condition (asthme, diabète, épilepsie) et la procédure à suivre. Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par leur famille.

Chaque salarié à l'année a le diplôme PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1) ou SST (Sauveteur Sécurité au Travail). Ces formations sont renouvelées tous les 2 ans et prises en charge par l'association.

- Risque solaire :

Au moment des fortes chaleurs, l'équipe d'animation évitera au maximum, les activités extérieures de 12h à 16h.

Les enfants seront invités à apporter une casquette et des lunettes de soleil (facultatif). En cas d'oubli, les mercredis et vacances, les enfants auront, à leur disposition, une casquette prêtée par l'accueil et lavée en fin de journée. De la crème solaire sera appliquée aux enfants.

L'équipe d'animation proposera régulièrement d'aller boire. Pour favoriser l'autonomie, il sera demandé aux enfants d'apporter une bouteille ou gourde d'eau.

- Exercices d'évacuation/d'intrusion :

L'équipe d'encadrement met en place ces exercices une fois par an et dans chaque structure. Les objectifs de ces exercices sont de sensibiliser les enfants ainsi que les animateurs, reconnaître le signal sonore, appliquer les consignes et vérifier l'état des installations.

Dans chaque structure, près du plan d'évacuation, est affiché le déroulement de l'évacuation.

- Déplacements :

Pour accompagner les enfants sur le trajet écoles/accueil de loisirs sur Apremont, les animateurs sont équipés de gilets jaunes et le groupe emprunte le chemin piétonnier balisé par des barrières fixes jusqu'au

portail de l'école publique. A l'angle de l'école publique, le groupe allant à l'école privée suit le trottoir jusqu'au passage piéton situé devant le petit portail de l'école. Pour traverser la route en toute sécurité, ce groupe est encadré par deux animateurs. Afin d'accéder facilement et avant les familles à la cour des écoles, l'équipe dispose d'une clé des 2 portails.

Pour le trajet école/accueil de loisirs sur Maché, l'accueil périscolaire se situe dans le complexe : école, cantine, centre de loisirs, donc aucune voiture ne peut y avoir accès. Le groupe (enfants, animateurs) se déplace en toute sécurité.

Pour garantir la sécurité des enfants lors des trajets à pied, chaque animateur porte un gilet jaune et respecte le code de la route.

Lors de chaque sortie nécessitant un déplacement en bus, la direction prépare une fiche qui sera donnée au chauffeur du car et un double sera mis dans le sac à dos (pharmacie). Cette fiche récapitule le lieu de destination, les horaires, la liste avec les noms et prénoms des enfants et des animateurs, le nombre d'enfants et d'animateurs, le numéro de portable des animateurs et le numéro de portable du chauffeur.

- Responsabilités du centre

A l'arrivée, le centre est responsable de l'enfant dès qu'il est confié à un animateur dans la salle d'accueil. Pour le départ, il sera remis à la personne chargée de venir les chercher qui les attend dans le couloir ou à la porte du centre : la transmission de responsabilité se fait alors dans ces conditions. Lors de l'inscription, les parents définissent si leur enfant peut partir seul ou accompagné d'une tierce personne. Ils doivent nous avertir dès que possible si une autre personne vient le chercher et nous donner leur autorisation par écrit (par courrier ou par mail). Aucun enfant ne partira du centre si la personne désignée n'est pas venue le chercher

- Les moments d'accueil du périscolaire

- Accueil du matin :

L'accueil a lieu le matin entre 7h et 9h. L'enfant est amené par un parent et est confié à l'animateur. Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu et le goûter du jour et toutes les informations relatives à la journée d'accueil affichées dans le hall d'entrée.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

Le temps d'accueil permet aussi d'accueillir les nouvelles personnes, que ce soit les enfants ou les animateurs. Ce moment permet également de faire le lien entre le milieu familial, la vie à l'accueil de loisirs et l'école.

À l'ouverture des écoles (8h45 pour l'école Ste Anne et 9h pour les écoles St Joseph et la Vie), après vérification du présentiel des enfants, les animateurs accompagnent les élèves des classes de maternelle dans leur classe, les élèves des classes de primaire dans la cour des écoles.

Les animateurs sont interchangeable sur les tranches d'âge et les deux structures.

- Accueil du soir :

Entre 16h et 16h30, il est demandé aux animateurs de préparer les salles et le goûter pour accueillir les enfants.

Le soir, les animateurs vont chercher les élèves dans la cour des écoles (maternelle, dans les classes).

C'est le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe. C'est le moment de la liaison entre l'école, l'accueil de loisirs et la vie familiale. On se quitte pour mieux se retrouver la prochaine fois.

Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants. À partir de 18h, les lundis et jeudis, pour les enfants qui le souhaitent un temps sera dédié aux devoirs. L'équipe d'animation pourra accompagner les enfants mais les parents devront les contrôler.

Les parents viennent chercher leurs enfants entre 16h30 et 19h les jours d'école. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. La transmission de responsabilité se fait dans le couloir et dans ces conditions. En cas de retard important de la part des parents (en dehors des horaires habituels), il est demandé de prévenir le centre pour que l'enfant en soit informé et patiente sans angoisse.

Les familles peuvent autoriser leur enfant à rentrer avec une tierce personne. Dans ce cas, ils doivent remplir un formulaire qui précise le nom/prénom de la personne autorisée à venir chercher l'enfant. L'équipe d'animation confiera l'enfant seulement à la personne désignée sur présentation de sa carte d'identité.

Pour les enfants partant en vélo ou à pied, une autorisation écrite et signée des parents sera exigée par l'équipe. Cette autorisation devra préciser l'heure exacte du départ souhaitée. Pour les activités sportives et culturelles organisées par d'autres associations, les enfants peuvent sortir de l'accueil et revenir après leur activité, en cours de journée. Dans ce cas, les parents doivent s'organiser pour le transport de l'enfant à l'activité, selon les modalités de sortie citées ci-dessus.

- Journée type des mercredis et durant les vacances scolaires :

A travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe d'animation s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis.

Les heures sont notées à titre indicatif et ne sont pas figées, elles peuvent être modifiées selon les activités, les effectifs, le temps, l'envie des enfants...

7h à 9h30, accueil des familles et des enfants :

- Prendre les informations nécessaires concernant les enfants en posant des questions : bonne nuit, problème de réveil, bon petit déjeuner... cela donne une première indication sur l'état moral et physique de l'enfant.
- Avoir un premier contact avec l'enfant en étant positif et donner à l'enfant le sentiment qu'on prend soin de lui et qu'on se préoccupe de lui.
- Faire le lien avec les parents en les accueillant avec un bonjour avant d'expliquer le programme de la journée. Il faut aller vers l'adulte et ne pas attendre qu'il arrive tout seul pour prendre les informations concernant l'enfant.
- Installation de l'enfant sur un porte-manteaux ou casier : manteau, chaussures, cartable...
- Proposition d'un petit-déjeuner pour l'enfant qui n'en n'a pas pris (à voir avec les parents)
- Temps libre pour les enfants dans cette tranche horaire. Mettre du matériel à disposition pour que les enfants puissent être autonomes dans leur jeu et privilégier les envies des enfants : ateliers bricolage avec du matériel de récupération, musique et déguisement, dessin et coloriage, jeux de société, jeux d'imitation et coin lecture ou possibilité de sport à l'extérieur.

9h à 9h30, démarrage de la journée :

- Temps libre (intérieur ou extérieur). En présence des animateurs, qui peuvent aider les enfants dans leurs activités ou jouer avec eux, mais en faisant attention à ne pas interférer dans leurs choix. Ce moment est l'occasion d'établir de véritables échanges et discussions avec eux, d'individu à individu, en considérant l'enfant à part entière, et plus seulement le groupe d'enfants.

9h30 à 11h30, activités pédagogiques :

- Temps de rassemblement avec les derniers enfants arrivés. C'est le moment de la discussion (déroulement de la journée, prise de paroles des enfants, choix et explications des activités...).
- Varier les efforts sur les temps d'activités. Parfois très longues et afin que les enfants ne perdent pas leur concentration et mettent en péril le bon déroulement, il est nécessaire d'alterner les efforts demandés. Ne pas hésiter à faire une pause dans l'activité par un jeu divers ou faire deux groupes qui alternent le fonctionnement.
- Se référer à la courbe de l'animation. Pour cela, l'activité doit être préparée avant le jour même. Il est bien de sensibiliser le groupe à ce que vous allez leur proposer. L'animateur est là pour l'animer, c'est-

à- dire qu'il doit être dans l'activité avec le groupe et partie prenante. Enfin, vous faites un retour au calme pour clore l'activité (histoire, chanson, discussion ou même évaluation des activités proposées le matin). Après l'activité, il est impératif de ranger (matériel et coup de balai si besoin), ceci doit se faire avec le groupe.

11h30 à 12h, préparation pour la salle de restauration :

- Préparation de la salle de restauration avec un groupe d'enfants en mettant en place les couverts au restaurant scolaire, accompagné par un animateur.
- Hygiène et toilettes avec le lavage des mains et le passage aux toilettes avant de partir à la cantine (pas de sortie de table pendant le repas).
- Attention aux enfants qui partent après le repas et vérifier s'ils ont leurs affaires (blousons, bonnets, écharpes...) et sac pour ceux qui partent après le repas.

12H00 à 13H30, repas :

- Rendre les enfants plus autonomes sur le temps du repas. Les plats sont mis en place sur des tables (adaptées à leur hauteur) pour qu'ils puissent apprendre à se servir, mais aussi à partager, avec ou sans l'aide des animateurs. A la fin du repas, les enfants trient les déchets, empilent leurs assiettes, débarrassent et nettoient leur table (pour les plus grands). Ils sont aussi amenés à ranger leurs chaises.
- Vérifier si les enfants répondent à leurs besoins physiologiques. Le temps de repas est important car il est nécessaire de vérifier si les enfants mangent et reprennent des forces pour tenir la journée.
- Découverte des aliments pour les enfants. Il est nécessaire de faire attention à ce que les enfants puissent goûter à tout.
- Temps de partage convivial entre animateurs et enfants. C'est la raison pour laquelle l'équipe d'animation peut parfois manger avec les enfants pour accompagner, expliquer...
- Attentif au gaspillage alimentaire et au tri, l'animateur veille à ce que les enfants ne remplissent pas trop les assiettes et privilégie un deuxième service.

13h30 à 14h30, temps calme et sieste :

- Hygiène et toilettes avec le lavage des mains et le passage aux toilettes avant le temps calme ou la sieste.
- Attentif aux besoins physiologiques des enfants. Ce temps sert à se poser et à se reposer avec un réveil échelonné. Il est nécessaire pour s'adapter aux rythmes des enfants (surtout chez les petits). Les moyens et grands qui le souhaitent peuvent aussi y aller. Il leur sera proposé de la musique, une histoire... pour aider à l'endormissement.
- Attentif au niveau sonore, il est impératif que ce temps soit calme. Les enfants ne doivent pas crier ou parler très fort pour qu'ils ressentent une vraie coupure dans la journée.
- Moyen pour un temps calme réussi par de la lecture, des petits chants doux, des jeux de société. C'est l'occasion également de proposer un temps de parole entre le groupe. Les mercredis, il y a possibilité de faire les devoirs. Avant de se poser, les enfants peuvent sortir un peu dehors pour se défouler.
- Départ des enfants du matin (jusqu'à 14h) et accueil des enfants de l'après-midi.

14h30 à 16h30, activités pédagogiques :

- Idem que pour l'activité matinale où les enfants ont le choix ou pas d'y participer, y compris ceux qui se réveillent. Les activités du matin peuvent être terminées l'après-midi.
- Préparation du goûter.

16h30 à 17h, goûter et temps de bilan et de libre parole :

- Hygiène et toilettes avec le lavage des mains et le passage aux toilettes avant le goûter.
- Autonomie des enfants où ils sont invités à se servir, goûter puis à débarrasser (gobelets, bols,

chaises, tables...)

- Temps d'évaluation de la journée par un moyen ludique et rapide par les animateurs (activités, animateurs, rôles des enfants, comportements...).
- Temps de parole laissé aux enfants où chacun s'exprime sur ce qu'il voudrait faire, donne des idées, ses envies, ses besoins.

17H à 19h, accueil des familles :

- Départs échelonnés des enfants. Faire le lien avec les familles et rapport sur la journée passée, privilégier le positif afin de valoriser l'enfant auprès de ses parents. Si un problème est à transmettre, demander l'aval de la direction. Parler à la famille discrètement, ne pas le faire devant les autres familles. Il est possible d'accueillir la famille dans le bureau de la direction. Dernier contact avec l'enfant et donc lui souhaiter une bonne fin de journée ou autre. Transmettre des informations sur la vie globale du centre aux parents à ce moment-là (informations sur des animations, des sorties...).
- Temps libre pour les enfants dans cette tranche horaire en mettant du matériel à disposition pour que les enfants puissent être autonomes dans leur jeu et privilégier les envies des enfants : ateliers bricolage avec du matériel de récupération, musique et déguisement, dessin et coloriage, jeux de société, jeux d'imitation et coin lecture ou possibilité de sport à l'extérieur. Possibilité de faire les devoirs, accompagnés ou non des animateurs.

II. La vie de la structure

L'implication des salariés, des familles et enfants dans les projets, permettront l'intégration de l'accueil de loisirs dans son environnement.

Associer c'est (r)assembler, réunir en acceptant les différences afin de construire, en mettant en commun. C'est partager, mêler, mélanger pour faire ensemble, faire équipe.

- Participer à la vie quotidienne de la structure

- Repas :

Les repas doivent être un moment convivial, de calme et de détente. Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains. Les enfants ayant des intolérances alimentaires et dont un PAI est mis en place devront apporter leurs repas et/ou goûters.

- Petit-déjeuner :

Tous les matins, un petit-déjeuner est proposé aux enfants qui le souhaitent (jusqu'à 8h les jours d'école et jusqu'à 8h15 les mercredis et vacances).

Afin de responsabiliser l'enfant, une table est mise à sa disposition avec le petit-déjeuner : bol, verre, jus de fruit, laitages (lait, yaourts...), biscottes, pain, beurre, confiture... Le petit-déjeuner étant le repas le plus important de la journée et afin que ce soit un repas équilibré, nous demandons à chaque enfant de choisir un laitage, un fruit et des céréales. Un animateur est à disposition des enfants et veille à ce que chacun mange bien.

Les parents peuvent apporter le petit-déjeuner de leurs enfants à partir du moment qu'il ne contient aucun produit frais laitages (lait, yaourts...) dont la chaîne du froid serait rompue lors du transport.

- Déjeuner :

Les mercredis et vacances scolaires, les repas sont pris dans la cantine, lorsque l'effectif est inférieur à 30 enfants dans une salle d'activités.

Les menus sont établis et livrés en liaison froide par un prestataire dans le respect de la réglementation en vigueur. La liste des menus et des goûters hebdomadaires est affichée dans le hall.

L'équipe d'animation réchauffe les repas dans un four adapté et fait le service (mise en place du couvert, vaisselle, ménage...) tout en respectant les règles d'hygiène alimentaire.

Les enfants participent au fonctionnement, dans la limite de leurs moyens (mettre le couvert, se servir seul, débarrasser, participer à la vaisselle...). Chacun est invité à goûter les aliments.

- **Goûter :**

Les animateurs réunissent les enfants prenant le goûter au centre dans une ou plusieurs salles suivant les effectifs. La nourriture est de qualité, équilibrée (suivant le repas du midi) et bien présentée. Chacun est invité à goûter les aliments. Afin de responsabiliser les enfants, ils participent à la mise en place et au rangement de la table.

- **Pique-nique :**

Afin de respecter le projet d'animation, lors des sorties, nous prenons en charge l'élaboration du pique-nique en respectant la chaîne du froid.

- **Sieste et le temps calme :**

Pour la sieste, les parents sont invités à amener un drap individuel et objet personnel (doudou) afin d'améliorer le bien-être de l'enfant. A tour de rôle si les grands le souhaitent, ils accompagnent les petits à la sieste et si besoin, les aident. Pour l'endormissement, l'animateur varie entre une comptine, mettre une musique douce ou raconter une histoire.

Un animateur reste avec les enfants pendant le temps de sieste. Pour répondre aux besoins de chaque enfant, on applique le réveil échelonné, ils se lèvent quand ils le veulent.

Pour le temps calme, tous les enfants qui ne dorment pas, se posent environ 30 min. Jusqu'au lancement de l'activité de l'après- midi, les enfants peuvent prendre des jeux de sociétés, des dessins et des puzzles... L'aide aux devoirs est également proposée pour les enfants qui auront apportés leurs affaires.

• Inscrire la structure dans la vie locale

L'accueil de loisirs a de nombreux partenaires comme :

- **Les bénévoles de l'association :**

Familles Rurales association d'Apremont-Maché est gérée par des parents bénévoles des deux communes. La directrice et le bureau du service accueil de loisirs se rencontre une fois par mois pour gérer la vie de l'accueil de loisirs (personnel, achats...) et à chaque fois que les circonstances le nécessitent, sur proposition de ses membres ou de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs.

Dans le bureau du service de l'accueil de loisirs, sont créés des commissions dont les fonctions sont :

La commission « budget » :

- Elle prépare le budget prévisionnel, incluant notamment la tarification des prestations,
- Elle prépare le compte de résultat, en vue de sa validation.

La commission « animations » :

- Elle formule les propositions d'ordre éducatif et pédagogique,
- Elle valide et est force de propositions auprès de l'équipe d'animation,
- Elle rencontre l'équipe d'animation une fois par an,
- Elle entretient une réflexion autour des améliorations et modifications envisageables des activités.

La commission « salariés » :

- Elle gère le recrutement du personnel,

- Elle est chargée du suivi du personnel (entretien annuel, planifications...).

L'association par le biais du service des manifestations, organise chaque année : un vide grenier, un week-end structures gonflables... pour récolter des fonds. Les parents seront amenés à participer ponctuellement lors de ces manifestations.

- Les municipalités :

Les municipalités mettent à notre disposition entre autres les locaux et le mobilier. Avec les membres de l'association et les enfants, nous nous engageons à les respecter et ceci, d'une manière constante. Une commission (membres du bureau, élus des deux mairies) a été mise en place afin de suivre l'évolution du centre en général. Les mairies restent nos partenaires financiers majeurs. Une rencontre avec eux a lieu au moins deux fois par an pour garder le contact entre partenaires et faire un point sur notre fréquentation.

Une convention tripartite, signée en 2015, permet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de la structure d'accueil de loisirs sur le territoire des collectivités à destination des enfants d'Apremont et de Maché.

- Familles Rurales :

La directrice est en contact permanent avec la Fédération Familles Rurales de Vendée qui est notre partenaire de gestion. Son siège est à la Roche-sur-Yon. La Fédération nous permet de bénéficier d'un suivi général du centre dans sa globalité : comptabilité, aspects pédagogiques, formations, législation...

La Fédération accompagne l'association par le biais :

- Du chargé de mission et d'une secrétaire,
- D'un partenariat privilégié avec les institutions CAF/MSA/Conseil Général,
- D'un suivi régulier et personnalisé avec la SDJES,
- De l'instruction et du suivi des dossiers de subvention auprès des CAF/MSA/CG,
- Des animations à tarifs préférentiels pour les 3-17 ans,
- D'une formation individuelle ou collective continue qui répond aux attentes,
- D'un site intranet.

La Fédération dispose d'un logiciel de gestion : Synergie. Ce logiciel permet de :

- Gérer l'accueil de l'enfant dès son arrivée et jusqu'à l'envoi de la facture à la famille,
- Mettre directement à jour les quotients familiaux des utilisateurs de l'accueil collectif,
- Enregistrer l'ensemble des données via les fiches annuelles de renseignements remplies par les familles,
- Gagner du temps en matière de gestion administrative,
- Assurer un service téléphonique personnalisé.

La Fédération propose des services complémentaires pour alléger les tâches administratives des bénévoles : un service paie, un service comptabilité, un service matériel...

- Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports :

La directrice est en contact permanent avec la SDJES qui est notre partenaire pédagogique. Elle garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Elle peut inspecter l'accueil à l'improviste, la directrice devra fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection (classeur noir, dans le placard, dans le bureau de direction). La SDJES est un partenaire que l'on peut consulter pour toute question qui concernerait la pédagogie, la sécurité, l'encadrement...

- La PMI :

La Protection Maternelle Infantile a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans. Elle délivre une autorisation d'ouverture.

- CAF et MSA :

La CAF et la MSA sont nos partenaires financiers. La Fédération établie le lien entre nous. La directrice pourra être amenée à les contacter directement (aide ponctuelle pour l'accueil d'un enfant handicapé...).

- La Communauté de Communes de Vie et Boulogne :

La Communauté de Communes assure une mission de soutien et d'information via LAEP (Lieu Accueil Enfant Parent) et RÉAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) dont la directrice fait partie.

- SMINOV :

Le SMINOV est le service de santé au travail vendéen qui couvre le Nord-Ouest du département. En lien avec la direction, les salariés sont suivis régulièrement et sont formés aux premiers secours (SST). Cette formation est renouvelée tous les 2 ans.

- Nos autres contacts :

Le personnel de cantine (par le biais du référent pôle enfance de la commune d'Apremont), les écoles, les commerçants, l'association les Amis de la Vie, les accueils de loisirs aux alentours, la médiathèque... Tous ces contacts sont importants pour garder une bonne entente et une bonne communication. Ils participent à la réalisation de nos activités, et nous apportent de nouvelles ressources (documents, contacts, idées...) Ce lien est d'autant plus fort entre le personnel de cantine et les écoles puisque nous accueillons les mêmes enfants.

- Prestataires de services :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique. Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique

III. Accompagner l'épanouissement

Accompagner, c'est écouter des besoins et envies d'un enfant seul, d'un groupe, donc être disponible, accessible, ouvert, afin de laisser le choix, le libre arbitre à chacun. C'est susciter un échange, une discussion, un débat pour partager et construire ensemble des projets. C'est établir ensemble des règles communes permettant de donner une directive, d'avancer dans la même direction

- Le temps des activités

Il y a différentes façons d'envisager l'activité :

- Laisser jouer : un groupe d'enfants commence un jeu sans danger particulier. L'animateur laisse faire tout en ayant une surveillance discrète.
- Donner à jouer : l'activité initiée par le groupe d'enfant présente des lacunes (mauvais fonctionnement du jeu...). L'animateur accompagne le groupe en leur donnant les moyens d'évoluer. Il reste ou non ensuite.
- Jouer avec : l'activité initiée présente des dangers ou le matériel n'est pas adapté à l'enfant. L'animateur intervient auprès du groupe. L'accompagnement est nécessaire.
- Faire jouer : l'animateur informe le groupe d'enfants des différents choix possibles d'activités préparées.
- Donner l'envie de jouer : l'animateur souhaite partager un jeu avec les enfants.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans

différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatique...
- Les activités de découverte (sorties, visites, cinéma, mini camps, découverte du milieu qui nous entoure...)
- Les activités physiques et sportives
- La lecture, le conte...

Sur les fiches d'activités, un bilan est mis en place afin de faire le point sur l'activité avec les enfants et entre animateurs. Cela permet de connaître l'avis des enfants, leurs ressentis sur l'activité (s'ils ont apprécié, s'ils souhaitent refaire un jour l'activité, s'ils n'ont pas du tout aimé... chaque argument doit être justifié). L'équipe d'animation se concerta également pour faire ses différents bilans.

- Les Mini-camps

Durant l'été, nous essayons de proposer 2 mini-camps : pour les 6-8 ans et pour les 9-12 ans.

Les objectifs pour les enfants sont :

- De vivre une expérience collective de camping pendant les vacances : l'enfant devra respecter les autres (enfants, autres campeurs...), leur rythme, les règles de vie,
- De respecter le milieu environnant : les enfants devront respecter la nature et le lieu de campement,
- De responsabiliser les enfants : en leur confiant les tâches de la vie quotidienne (vaisselle, rangement, cuisine...).

Les objectifs pour l'équipe d'encadrement sont :

- De respecter les rythmes des enfants : le planning de la semaine devra être harmonieux, les repas seront équilibrés en fonction des activités proposées, le sommeil des enfants devra être respecté (faire un temps de repos l'après-midi pour les enfants qui en ont vraiment besoin...),
- De permettre à l'enfant de développer des liens différents que ceux vécu toute l'année au centre de loisirs et dans leur milieu familial.

Un projet pédagogique du séjour est établi par l'équipe d'animation référente du séjour, en fonction de la thématique du mini-camp.

Ce présent projet est applicable à partir du 1^{er} septembre 2023.

Il est un engagement de l'ensemble de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs.
Il est une référence pour chacun des acteurs de l'accueil de loisirs.

L'équipe du Bilboquet